

**COEUR DE BASTIDE SAINTE FOY LA GRANDE
ASSOCIATION**

44 rue Alsace Lorraine
33220 SAINTE FOY LA GRANDE

Exercice clos le 31 décembre 2022

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COEUR DE BASTIDE SAINTE FOY LA GRANDE
ASSOCIATION**

44 rue Alsace Lorraine
33220 SAINTE FOY LA GRANDE

Exercice clos le 31 décembre 2022

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CŒUR DE BASTIDE SAINTE FOY LA GRANDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant la comptabilisation des subventions. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appeler à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PUJOLS, le 07 mars 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
@COMAUDIT SUD

JEAN MARC TONON

Bilan

Coeur de Bastide - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 20/03/2023)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations incorporelles				
203100 - Plateforme de communication	7 405,20	1 481,04	5 924,16	
Immobilisations corporelles				
215000 - Aménagement installations	10 662,00	2 116,00	8 546,00	9 838,00
218100 - Matériel Transport	18 630,00	14 920,00	3 710,00	7 440,00
218300 - Bureautique	3 339,18	1 629,72	1 709,46	353,90
Participations et créances rattachées à des participations				
261000 - Titres de participation	25 820,00		25 820,00	500,00
TIERS				
État et autres collectivités publiques				
444000 - Etat ATD	221,49		221,49	421,49
448710 - Subventions à recevoir	24 770,20		24 770,20	40 200,00
Débiteurs divers et créditeurs divers				
467010 - Mairie de st foy	100,00		100,00	
467900 - Asso J.D.P.F	1 500,00		1 500,00	1 500,00
467950 - SCl avances pour travaux	24 563,00		24 563,00	24 563,00
Comptes de régularisation				
486000 - Charges constatées d'avance	950,00		950,00	950,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser				
511210 - Chèques à encaisser Librairie	348,75		348,75	
511220 - Chèques à encaisser Divers				
511300 - Virts à encaisser				
511310 - CB à encaisser				
512002 - Banques - CMSO	51 309,91		51 309,91	42 320,98
517001 - Compte en ligne - Coeur de Bastide	135,28		135,28	62,83
Caisse				
531002 - Caisse - CMSO	361,24		361,24	20,00
Virements internes				
580000 - Virements internes				
TOTAL ACTIF	170 116,25	20 146,76	149 969,49	128 170,20

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat

Coeur de Bastide - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 20/03/2023)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706000 - Ventes de prestations de services	8 789,00	4 805,63
706100 - Locations salles ou box	1 958,90	722,00
706200 - Locations brocante	1 318,89	1 907,00
706300 - Locations voitures	873,15	1 410,15
706400 - Commissions Librairie	1 066,26	1 055,47
740100 - Subventions d'exploitation - État	81 408,28	92 732,32
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional		12 000,00
740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental	70 300,00	2 500,00
740510 - Subv. Expl.organismes sociaux	31 583,13	3 430,27
740600 - Subventions d'exploitation - Privées	16 500,00	25 100,00
740700 - Subventions Aide à l'emploi	19 961,71	11 747,67
754000 - Dons et Collectes	310,00	326,50
754100 - Participations libres	1 484,38	1 479,94
756000 - Adhésions	920,00	1 258,00
791000 - Fraudes bancaires-Transferts de charges d'exploitation	886,54	
Total	237 360,24	160 474,95
CHARGES D'EXPLOITATION		
606100 - Eau, Gaz, Électricité, Fioul	-14 710,03	-11 331,46
606300 - Petit matériel et outillage	-2 467,79	-2 539,28
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-9 707,42	-7 527,45
606800 - Fournitures médicales	-63,00	-280,72
611100 - Sous-traitance	-6 259,34	-5 544,60
612000 - Redevances de crédit-bail		-1 921,01
613100 - Location SCI	-11 400,00	-15 200,00
613300 - Locations	-1 180,00	
615000 - Entretien et réparations	-7 201,18	-3 447,82
616000 - Primes d'assurances	-2 804,24	-2 511,66
618100 - Documentation générale	-493,50	-474,26
620100 - Prestataires sur activités	-12 687,06	-2 798,30
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-2,55	-5,07
622600 - Honoraires	-2 419,22	-2 245,96
623100 - Pubs et publications	-3 518,85	-806,09
625100 - Voyages et déplacements	-3 993,18	-2 687,05
625700 - Réceptions	-12 627,99	-5 658,71
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-4 637,29	-4 099,02
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-583,00	-100,00

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXES AU BILAN 2022 CŒUR DE BASTIDE

Sommaire

Règles et méthodes comptables

- Principes et conventions générales

Complément d'informations relatif au bilan

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Tableau de variation des fonds associatifs
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Evaluation des immobilisations corporelles
- Evaluation des amortissements
- Disponibilité en euros
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance

Complément d'informations relatifs au compte de résultat

- Ventilation des subventions
- Ventilation de l'effectif

Engagements financiers et autres informations

- NA

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- NA

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments significatifs

En juillet 2022 l'association s'est portée acquéreur auprès des associés de la totalité des actions de la SCI La Citoyenne pour un montant total de 25 300 euros, ce qui rend l'association associée unique de la SCI la Citoyenne.

Complément d'informations relatif au bilan

Etat des immobilisations

Situations et mouvements de l'exercice	Valeur brute début d'exercice	Augmentations/Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions	Diminutions	
Plateforme de communication	0,00	7 405,20		7 405,20
Matériel transport (Opel Vivaro)	18 630,00			18 630,00
Titres de participation	500,00	25 320,00		25 820,00
Aménagement installations	10 662,00			10 662,00
Bureautique	1 059,90	2 279,28		3 339,18
TOTAL GENERAL	30 851,90	35 004,48		65 856,38

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant en début d'exercice	+ Dotations - Diminutions	Montant en fin d'exercice
Plateforme de communication	0,00	+ 1 481,04	1 481,04
Matériel transport (Opel Vivaro)	11 190,00	+ 3 730,00	14 920,00
Aménagement installations	824,00	+ 1 292,00	2 116,00
Bureautique	706,00	+ 923,72	1 629,72
TOTAL GENERAL	12 720,00	7 426,76	20 146,76

Variation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Plateforme de communication	+ 1 481,04		
Matériel transport (Opel Vivaro)	+ 3 730,00		
Aménagement installations	+ 1 292,00		
Bureautique	+ 923,72		
TOTAL GENERAL	7 426,76		

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de variation des fonds associatifs

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Plateforme de communication	Linéaire	5 ans
Matériel transport	Linéaire	5 ans
Aménagement installations	Linéaire	10 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances clients : ATD et subvention à recevoir (prorata au 31/12/22: CAF dispositif CLAS)	24 991,69
Débiteurs divers (Avance associations et travaux SCI La Citoyenne)	26 163,00
TOTAL	51 154,69

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs	12 476,06
Personnel	-
Organismes sociaux	11 038,04
Autres dettes	1 797,00
TOTAL	25 311,10

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Subvention (Campus connecté)	7 200,00
Charges constatées d'avance	Montant
Loyer SCI	- 950,00

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES